

**ECOLE SUPERIEURE AFRICAINE
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

Décision n° 002-2024/MTND/ESATIC du 27 JAN 2025 portant désignation de Responsables au sein de la Direction de la Recherche et de l'Innovation Technologique (DRIT) de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication en abrégé « ESATIC ».

Le Directeur Général de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication,

- Vu le décret n°2012-20 du 18 janvier 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication en abrégé ESATIC ;
- Vu le décret n°2012-475 du 23 mai 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication, en abrégé ESATIC ;
- Vu l'arrêté n°0106/MTND/CAB du 27 décembre 2024 portant nomination des membres du Conseil de Gestion de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication en abrégé ESATIC, modifiant l'arrêté n°10015MTND/CAB du 16 novembre 2023 ;
- Vu la décision n°001/MENP/ESATIC du 13 janvier 2016 portant organisation et fonctionnement des directions de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication en abrégé ESATIC ;
- Vu la décision n°004/MENUP/ESATIC du 20 avril 2020 portant création, composition et fonctionnement du Laboratoire des Sciences, des Technologies de l'Information et de la Communication (LASTIC) de l'ESATIC ;
- Vu Le compte-rendu de réunion du Comité de direction du 27 janvier 2020 ;
- Vu les nécessités de service ;



Décide,

Article 1 : Sont nommés à la Direction de la Recherche et de l'Innovation Technologique (DRIT) de l'ESATIC, les personnes ci-après désignées avec les postes de responsabilité dont ils ont la charge.

1. Au titre des Chefs de Services de la Direction de la Recherche et de l'Innovation Technologique

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	GRADE	SERVICES
1	DIABY MOUSTAPHA	417 298 X	Maitre de conférences	A6	Recherche et Partenariats
2	SILUE DOZOHOUA	334 885 Q	Assistant	A4	Ressources Technologiques
3	N'GORAN KOUADIO RODRIGUE	393 134 J	Ingénieur Informatique	A4	Systèmes Informatiques

2. Au titre du Laboratoire des Sciences, des Technologies de l'Information et de la Communication (LASTIC)

N°	NOM ET PRENOMS	EMPLOI / GRADE	MATRICULE	POSTE OCCUPE	RÔLE DANS LE LASTIC
1	KAMAGATE BEMAN HAMIDJA	Maître Assistant (A5)	335 754 C	Enseignant-chercheur	Responsable du Laboratoire (LASTIC)



3. Au titre des Equipes de Recherche (ER)

N°	NOM ET PRENOMS	EMPLOI /GRADE	MATRICULE	POSTE OCCUPE	RÔLE DANS LE LASTIC
1	BROU AGUIE PACÔME BERTRAND	Maître Assistant (A5)	493 376 Z	Enseignant-chercheur	Responsable de l'équipe de recherche « Mathématique, Algorithmique et Complexité (MAC) »
2	PANDRY KOFFI GHISLAIN	Chargé de Recherche (A5)	477 402 U	Chercheur	Responsable de l'équipe de recherche « Réseaux Optiques, Électronique et Télécommunication (ONET) »
3	KOPOIN N'DIFFON CHARLEMAGNE	Assistant (A4)	890 774 A	Enseignant-chercheur	Responsable de l'équipe de recherche « Intelligence et Sécurité des Systèmes Numérique (I2SN) »
4	BOLLE OBOLOU ROMAIN	Maître Assistant (A5)	811 684 M	Enseignant-chercheur	Responsable de l'équipe de recherche « Économie Numérique et Droit des TIC (ENDTIC) »

4. Au titre de la Cellule d'Innovation et de Développement (CID)

N°	NOM ET PRENOMS	EMPLOI /GRADE	MATRICULE	POSTE OCCUPE	RÔLE DANS LE LASTIC
1	DOHO LIBAUD RUDY AURELIEN	Maître Assistant (A5)	811 691 L	Enseignant-chercheur	Coordonnateur de la Cellule d'Innovation et de Développement (CID)

Handwritten signature and initials

5. Au titre de la coordination des projets en liaison avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Agence Universitaire de la Francophonie

N°	NOM ET PRENOMS	EMPLOI /GRADE	MATRICULE	POSTE OCCUPE	RÔLE DANS LE LASTIC
1	BAMBA ALIOU	Maître de Conférences (A6)	426 328 V	Enseignant-chercheur	Coordonnateur des Projets en liaison avec l'UIT et l'AUF

Article 2 : La présente décision annule toutes les dispositions antérieures contraires.

Elle prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



Prof. KONATE Adama

AMPLIATIONS :

- Toutes les Directions ESATIC 07
- Les intéressés.....08
- Chrono.....01